En cas de prise de risques

URGENCE MÉDICALE

À L'ATTENTION DU PERSONNEL MÉDICAL D'URGENCE :

Dans les dernières 48 heures, ***j'ai eu un risque de transmission du VIH*** *avec une personne dont je ne connais pas le statut sérologique.*

Pour prévenir ce risque de transmission du VIH, ***je souhaite bénéficier d'un traitement antirétroviral.***

Merci de bien vouloir me prendre en charge.

POUR SAVOIR OÙ ALLER, CONSULTE :

Sida Info Service.org
0 800 840 800
Appel confidentiel, anonyme et gratuit

Réalisé par CABIRIA, grâce au soutien financier de l'ANSM (Agence Nationale de la Sécurité des Médicaments), dans le cadre d'un appel à projets compétitifs.

Tu penses avoir été exposé.e au VIH...

... PAS DE PANIQUE ! Il existe une solution.

LE TPE

TRAITEMENT POST-EXPOSITION

▸ C'EST QUOI ?

48h

C'est un traitement accessible après un risque de transmission du VIH pour éviter d'être contaminé.e.

Tu as 48h pour commencer à prendre le TPE, mais le plus tôt est le mieux.

28

Ensuite le TPE dure **28 jours** avec un suivi à l'hôpital.

▸ COMMENT L'OBTENIR ?

H

24h/24, 7j/7 dans un service d'urgences.

Tu peux aussi aller dans un CeGIDD (centre de dépistage) en fonction des horaires d'ouverture.

QUELQUES CONSEILS POUR FAIRE LES CHOSES BIEN ;)

Pour que le TPE soit efficace, il faut bien le prendre **tous les jours pendant 28 jours**, même si le résultat de la première prise de sang est négatif.

Mets une alarme quotidienne sur ton téléphone !

Il est important d'**aller à tous les rendez-vous de suivi fixés par l'hôpital**, pour faire des tests et pour que le médecin vérifie que ton foie et tes reins supportent bien le traitement. Il l'adaptera si besoin.

Si tu ressens de la fatigue, des nausées ou autre, **n'arrête pas le traitement.** Il existe des solutions pour éviter les effets indésirables. Consulte le service qui t'a prescrit le traitement, ils pourront t'aider.

Si un.e ami.e t'a donné des médicaments après une prise de risque, il est quand même important d'aller à l'hôpital pour faire un suivi médical.

Si possible, apporte les médicaments que tu as pris, la boîte ou une photo des cachets.

Les médicaments prescrits pour le TPE varient selon que tu es enceinte ou que tu prends déjà un autre traitement.

Ne jamais prendre un traitement sans avis médical

Si tu n'as pas de contraception, n'oublie pas de prendre la pilule du lendemain (Lévonorgestrel) pour **éviter une grossesse.**